

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Le non-respect du règlement peut entraîner l'exclusion de l'association.**

### ☞ **Conditions d'inscription**

- Age minimum : **4 ans** révolus (*Application de l'article R362-1 du code de l'éducation* ;
- Remettre le **jour de l'inscription**, un dossier **complet**, soit :
  1. Le formulaire d'inscription complété ;
  2. L'adhésion à l'association (une adhésion par famille non remboursable) ;
  3. La totalité du règlement de la cotisation annuelle ;
  4. Un chèque de caution de 20€ par élève (*voir § "Gala"*).
- **L'inscription ne sera enregistrée que si le dossier est complet.**
- **Toute année commencée est due intégralement.**

### ☞ **Modalités de règlement de la cotisation et de l'adhésion annuelles**

- Le règlement s'effectue en totalité, de préférence par chèque (s), lors de l'inscription ;
- Aucun échelonnement de paiement ne sera accepté en espèces.
- Le montant de la cotisation annuelle sera majoré de 10€ par niveau, pour toute demande formulée au-delà de la date dédiée aux inscriptions de septembre.

### ☞ **Déroulement des cours**

- La responsabilité de l'association n'est engagée que pour la durée des cours ;
- Les horaires des cours doivent être respectés par l'élève et son accompagnateur.
- En cas d'urgence, le responsable légal (ou une personne qu'il aura désigné) doit être joignable au téléphone pendant l'activité de l'enfant.
- L'accès à la salle de danse est **strictement réservé** au professeur et à ses élèves.
- L'assiduité de l'élève étant nécessaire pour progresser, **toute absence doit être justifiée auprès du professeur ou par envoi d'un mail à l'association.**
- L'élève doit respecter le professeur, les autres élèves, le matériel et les locaux.
- Les téléphones mobiles doivent être éteints.
- La nourriture, les chewing-gum ou confiseries sont interdits dans la salle de danse.
- Les familles doivent veiller à ce que les enfants soient passés aux toilettes **avant le cours**.

**Le professeur se réserve le droit d'exclure tout élève ne respectant pas ces règles**

### ☞ **Tenue**

**LE PORT DE CHAUSSURES UTILISÉES EN EXTÉRIEUR EST INTERDIT**

Quel que soit le cours ou le niveau :

- Les cheveux longs doivent être attachés et le visage doit être dégagé,
- Les montres et les bijoux sont interdits pendant le cours.

#### **+ Éveil et Initiation :**

Justaucorps,  
Collants sans pieds,  
Pieds nus ou chaussettes,  
Cache-cœur (facultatif).

#### **+ Jazz / Contemporain :**

Pantalon adapté à la pratique,  
Justaucorps ou tee-shirt près du corps,  
Pieds nus ou chaussettes,  
Cache-cœur (facultatif).

#### **+ Hip Hop / Street Jazz :**

Tenue de sport ample  
Chaussures de sport **PROPRES** type baskets AVEC **SEMELLES BLANCHES SANS CRAMPON**  
(**X** pas de semelle noire ou de couleur) **réservée à la pratique de l'activité** (**X** ne doivent pas être utilisées en extérieur).

#### **+ Classique :**

Justaucorps  
Collants avec pieds  
Demi-pointes en tissu,  
Cache-cœur (facultatif).

#### **+ Pilates :**

Legging,  
Tee-shirt,  
Pieds nus ou chaussettes,  
S'équiper d'un tapis de sol de 1 cm d'épaisseur minimum.

### ☞ Annulation des cours

- L'association dégage sa responsabilité en cas d'absence imprévue du professeur, les parents doivent donc s'assurer de la présence de celui-ci avant de laisser leur(s) enfant(s).
- Tout cours annulé, suite à l'absence d'un professeur, sera rattrapé durant les vacances scolaires qui suivent.
- **L'association ne sera pas redevable d'un élève absent lors du cours de rattrapage.**
- En cas d'annulation pour une cause non imputable à l'association (*intempéries, salle de danse non disponible, arrêt maladie du professeur, etc.*), le cours ne sera ni rattrapé, ni remboursé.
- En cas d'annulation de dernière minute d'un cours, les adhérents ayant indiqués leur numéro de téléphone mobile sur le formulaire d'inscription seront avisés dans la **mesure du possible** par sms.

### ☞ Gala / Spectacle

- La participation au gala/ spectacle n'est pas obligatoire.  
Au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année scolaire, le responsable légal de l'élève confirmera par écrit la participation du danseur au gala/ spectacle. En absence de réponse écrite dans les délais impartis, l'élève sera considéré comme "non engagé" et ne participera pas au gala/ spectacle.
- Lors de l'inscription, un chèque de caution de 20€ sera demandé à chaque élève.  
En cas de désistement d'un participant, ce chèque sera encaissé par l'association, afin de compenser les frais engagés pour cet élève. Dans le cas contraire, l'association Arabesque s'engage à détruire ce chèque après le gala/ spectacle.

### ☞ Cours d'essai

- Les **nouveaux inscrits** ont la possibilité de venir essayer un cours gratuitement lors de la première semaine de cours, à condition de s'être inscrit préalablement lors de la session d'inscription.
- Le règlement de la cotisation étant encaissé la semaine suivant la semaine de reprise, les élèves ne souhaitant pas donner suite à leur inscription doivent se signaler soit par mail, soit directement auprès du professeur avant le début de la deuxième semaine de cours. Dans le cas contraire, l'adhésion et la cotisation annuelle seront encaissées et **non remboursées**.

### ☞ Planning des cours

- Le planning définitif sera établi à l'issue des inscriptions de septembre.
- En cas de modification(s), vous en serez rapidement informé.

---

Fait à St Gildas des Bois, le 18/01/ 2025.



Valérie BINSSE  
Présidente.

#### **INFORMATION / CONTACT :**

Adresse mail : [arabesquestgildas@yahoo.fr](mailto:arabesquestgildas@yahoo.fr)

Site Internet : [https://arabesque\\_danse.sportsregions.fr](https://arabesque_danse.sportsregions.fr)



[@arabesquestgildasdesbois](#)



[@arabesquestgildas44](#)